

# RÉSOLUTION DE CONFLIT ARMÉ ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Perspectives d'appropriation des  
approches dans le Sahel central

Ali IBRAHIM

Doctorant en Science Politique

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Université Abdou Moumouni

Niamey / Niger

## **Introduction**

La résolution des conflits armés a scandé la vie des Etats depuis des siècles. Mais, c'est au 20<sup>ème</sup> siècle que vont émerger les structures supranationales chargées de régler pacifiquement les différends entre les nations. La résolution des conflits est désormais un champ universitaire dont la contribution théorique impacte significativement la pratique du maintien de la paix. En parallèle à l'évolution de la résolution des conflits, s'est développé le champ juridique de qualification des conflits armés. En effet, la conceptualisation de la nature de conflits armés a permis de définir les contours de ces derniers en les appréhendant sous leurs angles structurels, dynamiques et dimensionnels. Cela a permis l'émergence d'une conception opérationnelle du champ d'application du Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme dans le maintien de la paix. Toutefois, l'apparition de nouveaux enjeux sécuritaires impose de perpétuelles adaptations au maintien de la paix qui revêt désormais un caractère multidimensionnel visant à faciliter les processus politiques, la protection des civils, l'organisation des élections et le rétablissement de l'état de droit.

Aujourd'hui, la menace terroriste préoccupe les Etats du fait de sa portée internationale. Ainsi, la résolution des conflits s'étend à la lutte contre le terrorisme qui occupe une place centrale dans l'agenda de la sécurité internationale. Pour l'Afrique subsaharienne, le développement du terrorisme a fédéré la volonté des Etats sur la nécessité d'une coopération sécuritaire pour la mise en œuvre des solutions de stabilisation comme celles implémentées dans le bassin du Lac Tchad par la Commission du Bassin du Lac Tchad et dans le Sahel central par les Etats du G5 Sahel.

Cependant, l'insurrection terroriste s'amplifie davantage au Sahel central malgré les multiples actions engagées. Cela appelle à une révision de la stratégie de lutte contre le terrorisme et une appropriation locale des approches de stabilisation.

**Mots clés** : appropriation - gouvernance- Sahel – Sécurité - terrorisme.

## *Le nécessaire historique d'une sécurité collective*

1. L'idée d'arbitrage entre les nations pour faciliter le règlement des conflits n'est pas nouvelle. À la veille de la Première Guerre mondiale, plusieurs traités bilatéraux consacrent ce principe. Fortuitement, ce sont les conflits mondiaux qui ont milité en faveur de la création des entités supranationales de résolution des conflits. Pour ainsi dire, le 20<sup>ème</sup> siècle apparaît comme la période la plus mouvementée de l'histoire de la société internationale, tant les risques d'effondrement et de destruction collectifs étaient probables. Certainement, pendant la première guerre mondiale, les morts et les blessures de masse ouvraient une nouvelle interrogation, celle de la violence de guerre. Suivant la formule de l'historien américain Georges Mosse, la guerre a enclenché une « brutalisation » qui n'a pas été seulement celle des armes, mais aussi celle des esprits (MOSSE,1999). Globalement, cette guerre a engendré d'énormes conséquences sur plusieurs domaines. De surcroît, les lendemains de cette guerre virent des changements politiques, culturels et sociaux radicaux dans le monde. Quatre empires s'effondrèrent, d'anciens pays furent rayés de la carte, de nouveaux furent créés, des frontières furent redessinées et des organisations internationales furent mises sur pied.
2. Au titre des Organisations internationales, il y'a lieu de souligner la création de la Société des Nations (SDN) qui est un projet démocratique et universaliste organisant un ordre mondial pour la paix, régulé par le droit international, impliquant la judiciarisation des relations entre Etats-nations et non plus le seul rapport de forces(Gibault, 2008). Dans le fonctionnement de cette entité et sur certaines questions cruciales, les promoteurs de la SDN ont obtenu certaines avancées politiques. Dans les faits et malgré les quelques succès enregistrés, il y'a lieu de remarquer que cette organisation croulait sous le poids de plusieurs faiblesses structurelles et fonctionnelles. Faudrait-il ainsi supposer que les faiblesses de la Société des Nations ont, quelque part, ouvert la voie à l'avènement de la deuxième guerre mondiale ?
3. La création de l'ONU est incontestablement le projet le mieux adapté dans la moralisation des conséquences néfastes de la deuxième guerre mondiale. Prenant en compte les ratés de la SDN, les principaux objectifs de l'ONU sont le maintien de la paix et la sécurité internationale. Pour les accomplir, elle promeut la protection des droits de l'homme, la fourniture de l'aide humanitaire, le développement durable et la garantie du droit international et dispose de pouvoirs spécifiques tels que l'établissement de sanctions internationales et l'intervention militaire (Charte des Nations unies ). Cette notion, au cœur de la Charte des Nations Unies, est assurée par le Conseil de sécurité qui, dans le domaine de la résolution des conflits armés et à travers ses résolutions, donne mandat au Secrétaire Général pour déployer des opérations de maintien de la paix. Ce type d'activité constitue aujourd'hui la facette la plus visible de la contribution des Nations Unies dans la préservation de la paix et la sécurité collectives.

### *Approches théoriques de la résolution des conflits armés*

4. Tout d'abord et sans être exhaustif, il y'a lieu de retracer l'historique des concepts théoriques de la résolution des conflits armés en commençant à partir des années 30 avec les travaux de Pitrim Sorokin. Ce dernier, analysait la guerre à travers un recensement statistique des conflits depuis le sixième siècle avant JC. Toujours dans la logique de compilations statistiques, Lewis Fry Richardson et Quincy Wright ont suffisamment documenté les conséquences des conflits meurtriers et leurs travaux constituent l'une des premières tentatives de réalisation d'une synthèse empirique sur la variété des facteurs en relation avec l'incidence historique des guerres (Woodhouse, 2015). Il faudrait tout de même attendre les années 50 et 60 pour voir émerger des études pluridisciplinaires dans le champ des conflits. Encette période, les activités menées par Johan Galtung auront un impact sans précédent sur l'institutionnalisation et l'essor des recherches sur la paix et le conflit. Ainsi, les publications de l'Institut International de Recherche sur la Paix d'Oslo (IIRP) et du Journal of PeaceResearch ont mis à jour le développement d'études détaillées sur les notions de violence, de paix et de conflit. Ce qui permet d'introduire une distinction analytique entre le maintien de la paix, la construction de la paix et la consolidation de la paix. Les années 70 et 90, ont marqué la consolidation progressive des domaines d'expertise de la résolution des conflits. Avec notamment la théorisation des conflits armés à l'échelle interétatique avec la méthode gagnant-gagnant (win-win en anglais), au niveau des politiques internes avec le développement de l'expertise en résolution alternative des différends (médiation, négociation et travail communautaire) et sur la dimension relative à l'analyse des causes profondes des conflits.
5. Parallèlement, l'étude sur la conceptualisation de la nature de conflits armés a défini les contours de ces derniers en les appréhendant sous leurs angles structurels, dynamiques et dimensionnels. Pour la définition de conflit armé, J. Pictet nous propose dans son commentaire des Conventions de Genève de 1949 que « tout différend surgissant entre deux États et provoquant l'intervention des membres des forces armées est un conflit armé au sens de l'article 2, même si l'une des Parties conteste l'état de belligérance. La durée du conflit ni le caractère plus ou moins meurtrier de ses effets ne jouent aucun rôle » (Pictet, 1952).
6. Cela étant, pour une définition pratique du concept de conflit armé, nous allons nous référer à son acception juridique par le Droit International Humanitaire. Cependant, le champ d'application de ce régime juridique étant en constante évolution, la notion de conflit armé sera abordée sous l'approche typologique qui distingue les conflits armés internationaux aux conflits armés non internationaux. Ainsi, pour définir un conflit armé international, il faut se référer à l'article 2 commun aux conventions de Genève selon lequel, les Etats sont les protagonistes des conflits armés internationaux dans le cas où un ou plusieurs d'entre eux a ou ont recours à la force armée contre un autre indépendamment des raisons et de l'intensité de l'affrontement. Alors que pour définir le conflit armé non international, il faut se référer à l'article 3 commun aux Conventions de Genève

de 1949 ainsi qu'à l'article 1 du Protocole additionnel II desdites conventions qui reconnaissent qu'un « conflit armé ne présentant pas un caractère international » puisse surgir sur le territoire d'un Etat et impliquant les membres des forces armées à d'autres belligérants. Des années de réflexion ont contribué au développement de plusieurs théories qui s'appliquent aux pratiques et autres adaptations de la résolution des conflits sur le terrain du maintien de la paix.

### ***Résolution des conflits armés : pratiques et adaptations***

7. Dans la pratique, plusieurs théories ont pu s'appliquer aux conflits réels. L'une des approches privilégiées est celle qui repose sur le modèle « contingence – complémentarité » (Fisher et al, 1991). Ce modèle suppose que tous les conflits armés passent successivement par des phases d'escalade et de désescalade. La pertinence consistera à saisir l'opportunité d'appliquer une méthode de résolution compatible avec la phase en cours par l'intervention des tiers. Pour ce modèle, les méthodes d'intervention (conciliation, médiation pure, consultation, médiation de pouvoir, arbitrage et maintien de la paix) sont associées à l'une des quatre étapes du conflit (la discussion, la polarisation, la ségrégation, et la destruction) où elles sont réputées avoir le plus d'influence. Ainsi, le choix de la méthode d'intervention appropriée est « contingent » du moment du conflit (escalade ou désescalade) et de ses aspects objectifs et/ou subjectifs. Dans la réalité, les étapes ne sont pas nécessairement linéaires. Elles peuvent s'imbriquer les unes aux autres et se présenter différemment en fonction de la répartition géographique et du niveau de tensions sociales entre les parties antagonistes. Cela permet, à travers une intervention multiple des parties tiers, d'asseoir un système de complémentarité qui valorise une approche multidimensionnelle de la résolution du conflit. C'est ce principe de complémentarité qui accompagne la contingence dans le maintien de la paix.
8. Il faut attendre 1948 pour enregistrer, avec la création de l'Organisme des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve (ONUST), la première mission de maintien de la paix (Woodhouse, 2015). Le maintien de la paix a évolué sur quatre principales périodes: de 1948 à 1989, les missions (au nombre de 18) se sont limitées à la supervision de frontières et de zones tampons ; avec 35 opérations déployées, les années 90 ont été la période où l'ONU a dû s'adapter et mener des activités complexes et variées tout en faisant face à un fort débat critique en lien avec ses échecs en Ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie; les années 2000 marquent la volonté des Nations Unies d'exploiter ses expériences (aussi bien les bonnes que les mauvaises) et de conduire les missions de maintien de la paix dans un esprit de réforme. Cette optique a été renforcée par les recommandations du rapport « Brahimi » qui portent, entre autres, sur la stratégie de consolidation de la paix et la doctrine de maintien de la paix. Quant à la période 2000 - 2018, elle ouvre la voie à l'assistance humanitaire et/ou sécuritaire du continent africain qui héberge 13 des 18 missions de l'ONU ; Aujourd'hui sur les 7 missions de maintien de la paix déployées en Afrique, certaines évoluent au sein d'environnements en prise avec la menace terroriste.

### ***Résolution des conflits liés au terrorisme : approches et mécanismes de résolution***

9. Pour l'histoire, l'avènement des revendications islamistes s'est posé au moyen orient à la fin des années 1970. Le phénomène conduit par divers mouvements islamistes, voulant incarner une alternative politique aux dictatures en place, s'est renforcé à travers la dénonciation des inégalités sociales et la corruption des élites. Par la suite, les années 90 marquèrent la propagation du terrorisme islamiste au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Avec 3 001 morts et 16 493 blessés, les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 par Al-Qaida sur le sol américain constitue l'attaque terroriste la plus meurtrière de l'histoire. Au-delà du drame humanitaire, cet attentat introduit dans la politique étrangère occidentale une dimension internationale à « la guerre contre le terrorisme ».
10. Toutefois, on constate un certain scepticisme et le relativisme concernant la définition du terme « terrorisme » en lui-même. Au-delà de cette difficulté définitionnelle, s'ajoute les dilemmes d'ordre éthique et politique soulevé par la lutte contre le terrorisme. Et pour cause, une politique sécuritaire publique, respectant les droits et les libertés fondamentaux des individus, se trouverait inefficace contre le terrorisme et celui-ci profitera des faiblesses offertes par cette même politique. A contrario, une politique sécuritaire publique efficace porterait atteinte aux droits et libertés des citoyens mettant ainsi en cause les valeurs démocratiques et républicaines de l'Etat. Un tout autre défi serait la cristallisation politique de la terreur. Quoiqu'il en soit, les attentats du 11 septembre ont permis l'émergence des nouveaux concepts comme l'hyperterrorisme, le terrorisme de masse, la guerre au terrorisme, les Etats voyous etc. Dans la mise en œuvre de ces concepts, il faut remarquer la prolifération des approches théoriques allant de l'intervention militaire, aux actions de développement tout en passant par des mesures préventives.
11. L'intervention militaire américaine en Afghanistan trouve sa justification dans la théorie de la « guerre juste », alors que le concept de la « guerre préventive » justifie l'invasion de l'Irak en 2003 pour détruire les armes de destruction massive que détiendrait ce pays (Ramonet, 2003). En complément du tout militaire, se trouvent les actions préventives qui regroupent les mesures visant à empêcher la radicalisation à travers une forte volonté politique d'intégrer des acteurs sociaux variés y compris les communautés musulmanes locales dans les milieux ouverts, scolaires, carcéraux et communautaires (El Difraoui et al., 2015). Toujours dans le cadre préventif, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en mars 2002 à Monterrey a inscrit le développement et la contribution de l'aide au développement dans la lutte antiterroriste (Serre, 2012). Aux volets coercitif et préventif s'ajoute, avec une importance grandissante, la nécessaire implication du renseignement et les échanges entre Etats pour lutter contre le terrorisme.

### ***Structures africaines de résolution des conflits liés au terrorisme***

12. Cependant, l'ONU n'est pas la seule structure internationale qui intervient dans la résolution des conflits armés. En application de l'article 52 du chapitre VIII de la charte des Nations Unies, les

organisations régionales et sous-régionales apportent leur contribution sous mandat onusien. En Afrique, l'appropriation de la résolution des conflits armés est un point de consensus de la communauté internationale qui voit là un partage d'effort et une légitimité. Néanmoins, il faut attendre 2001 pour voir apparaître le projet d'intégration sécuritaire africaine avec l'avènement de l'Union Africaine. Cette organisation œuvre, entre autres, pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et cette ambition est portée par son Conseil de Paix et de Sécurité qui est doté d'un Centre pour la gestion des conflits. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'UA a hérité de l'OUA la Convention portant sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée en juillet 1999. Cette convention a le mérite d'établir très tôt et à l'échelle continentale, des mécanismes pour prévenir et lutter contre le terrorisme qui est déjà perçu comme une menace à la sécurité collective. Aussi, la création du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT, 2021) a permis de centraliser des informations, études et analyses sur le terrorisme et les groupes terroristes et de développer des programmes de formation dans le domaine, avec l'appui des partenaires internationaux (UA, 2002). Et une avancée a été réalisée par la nomination, en octobre 2010, du tout premier représentant spécial du continent pour la coopération antiterroriste qui, tout en assurant la direction du CAERT, participe pleinement à la mobilisation de ressources et à la définition des priorités nationales dans la lutte contre le terrorisme.

13. Sur les pas de cette structure continentale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) assure un rôle sous-régional important dans la résolution des conflits liés au terrorisme. Et cette préoccupation a été au centre de la révision de son traité de création qui intègre la coopération dans le domaine de la sécurité régionale. En outre, la révision du Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits de la CEDEAO, a abouti en 2013 à l'adoption d'une stratégie de lutte contre le terrorisme qui repose sur la prévention, la poursuite et la reconstruction.
14. Guidés par un réalisme sécuritaire urgent, cinq Chefs d'Etat du Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé, en février 2014, le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cette initiative présente la particularité d'établir de facto le lien entre développement et sécurité, et de regrouper des pays frontaliers qui subissent la même menace terroriste. A travers des programmes partenaires tels que l'Alliance Sahel et la Coalition pour le Sahel, le G5 Sahel s'impose aujourd'hui comme une véritable alternative, d'intégration sur le développement et la sécurité, dans la sous-région. Les soutiens de l'ONU, l'UE, l'UA, la CEDEAO et plusieurs autres partenaires stratégiques témoignent de la crédibilité de cette institution qui caractérise l'ambition des africains à assurer leur propre sécurité.

## ***Résolution des conflits armés liés au terrorisme en Afrique***

15. Le rapport 2020 du groupe de travail « Recherche sur les causes de la guerre » fait état de 29 conflits armés en cours dans le monde. L'Afrique avec un total de 10 conflits représente la région la plus touchée par l'instabilité. Et la République Démocratique du Congo, pays sous assistance onusienne, est le théâtre d'une instabilité sécuritaire marquée par les activités des groupes armés dont certains sont terroristes à l'instar de « Lord Resistance Army ». Mû par l'urgence humanitaire, le Conseil de sécurité, par la résolution 1279 du 30 Novembre 1999, déploie la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC). Elle sera remplacée par la MONUSCO dont la contribution, tout en couvrant la protection des civils, s'étend au volet de stabilisation et consolidation de la paix. Ce dernier volet englobe l'appui au renforcement de l'autorité de l'État dans le contexte du plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement (STAREC) et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS).
16. Un autre pays africain sous insurrection terroriste, la Somalie abrite l'African Union Mission in Somalia (AMISOM) qui lutte contre le groupe El-Shabaab. Cette mission, qui souligne l'importance de l'engagement sous-régional dans les efforts de résolution du conflit somalien, a été mandatée pour poursuivre le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes et la réduction de la menace que constitue El-Shabaab. Dans le cadre de son soutien aux efforts de sécurité et de développement en Somalie, l'UE appuie l'AMISOM avec les missions de la force navale de l'UE (ATALANTE, EUCAP NESTOR) et une mission de formation (EUTM Somalia). Cet appui européen constitue une garantie de survie à une mission dont le principal challenge reste la mobilisation des ressources.
17. Le dernier cas d'analyse se rapporte à l'expérience de résolution de conflit armé lié à l'insurrection de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad (CBLT). Qualifié de « groupe le plus féroce du monde » ce mouvement terroriste a inscrit ses exactions dans le répertoire de crime de guerre et de crime contre l'humanité. Cela va motiver les pays de la CBLT à chercher un mécanisme régional de résolution de conflit qui passe fort opportunément par l'opérationnalisation de la Force Multinationale Mixte (FMM). La FMM a été mandatée pour « créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres abus, y compris la violence sexuelle et sexiste » (Conseil de Paix et de Sécurité, 2015). A l'évidence, le soutien des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de plusieurs autres partenaires (Etats-Unis, France, Royaume-Uni) permet à cette structure de remplir son mandat. Dans ce cadre, depuis son opérationnalisation en 2016, la FMM a conduit plusieurs opérations qui ont permis de réduire significativement la capacité de nuisance de Boko Haram, de développer l'interopérabilité des troupes nationales et surtout d'empêcher l'établissement d'un « sultanat islamique » dans la région.



Cependant, malgré l'appui international, le coût financier de la FMM est en grande partie supporté par les pays concernés relativement à la prise en charge des déploiements de leurs troupes sur le terrain (Assanvo et al., 2016). Certes, l'UA avait nourri en vain, depuis 2015, l'espoir que le « Conseil de sécurité des Nations Unies adopte rapidement une résolution, qui approuve le déploiement de la FMM et autorise la création par le Secrétaire général des Nations unies d'un **Fonds d'affectation spécial** pour assurer la pérennité des opérations de la FMM ». Ailleurs, les pays du Sahel central emboîtent le pas à la CBLT pour mettre en œuvre une structure sous-régionale de coopération sécuritaire : le G5 Sahel.

### *Approches actuelles de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel Central*

18. L'Afrique de l'Ouest présente certaines caractéristiques qui la rendent vulnérable aux activités des groupes criminels et terroristes (Hutchful, 2007). Pour aborder dans ce sens, depuis quelques années, le Sahel central est devenu le terreau du terrorisme insurrectionnel. Le Sahel central se rapporte à la zone dite des trois frontières qui est géographiquement confondue à la région du Liptako-Gourma, sujette aux chocs climatiques alternant inondations et sécheresses, ce qui affecte l'agriculture et l'élevage qui sont les principales activités de la région. A cela s'ajoutent, depuis 2014, les incidents sécuritaires qui ont causé des milliers de morts et des déplacés au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Conscients de la nécessité d'endiguer le phénomène du terrorisme en inscrivant leur engagement dans la durée, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad se sont concertés pour créer, lors d'un sommet des Chefs d'Etat tenu en février 2014, le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cette initiative présente la particularité d'établir de facto le lien entre développement et sécurité.
19. Le volet développement est un aspect primordial de la politique du G5 Sahel. Et les activités de ce volet, coordonnées au niveau du Secrétariat exécutif, sont la plupart du temps planifiées et exécutées au niveau national. Toutefois, les domaines couverts par le Secrétariat exécutif se rapportent essentiellement à la gouvernance, au développement infrastructurel et à la résilience des communautés. Sur le plan Défense et Sécurité, la création de la Force Conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) est une initiative salubre pour la stabilisation du Sahel central. Et ce dessein a clairement été précisé dans le concept stratégique de la force qui dispose que la mission de ladite force est de « combattre le terrorisme, le trafic de drogues, les trafics d'êtres humains ... ». D'ailleurs, le Commandant de la Force Conjointe sortant, le Général NAMATA du Niger, a souligné des avancées notoires dans le processus de maturation de la force dans le domaine des opérations et du partenariat. Ainsi, au cours de ces engagements opérationnels, plusieurs centaines de terroristes ont été neutralisées ou appréhendées et une centaine d'orpailleurs clandestins et autres trafiquants arrêtée. Et parallèlement, une relative satisfaction se rapporte au partenariat de soutien qui s'exécute à travers la coopération bilatérale traditionnelle entre les donateurs et les pays du G5

Sahel, d'une part ; et d'autre part, par l'appui direct à la force qui est parfois associée à la validation technique selon la nature du soutien.

20. Au demeurant, selon le rapport quadrimestriel conjoint CAERT/NSD-S de septembre 2020, les deux principaux groupes insurrectionnels terroristes - le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et l'Etat Islamique au grand Sahara (EIGS) – continuent d'endeuiller la région. Ces violences rappellent, si besoin est, l'insuffisance en termes de résultats de différentes approches mises en œuvre pour résorber la crise sécuritaire et promouvoir le développement dans la région du Liptako-Gourma. Il y'a lieu de s'interroger sur cette insuffisance. Cette dernière peut-elle se justifier par l'inadéquation des mesures prises aux réalités sociologiques de la menace qu'elle entend combattre ?
21. En ce sens et dans un premier temps, n'est-il pas d'abord nécessaire d'interroger les réalités de la géographie sociale de la zone pour analyser les facteurs endogènes qui expliqueraient sa prédisposition aux activités criminelles et à l'insurrection terroriste ? Puis, en rapport à leur ancrage territorial et leur capacité transfrontalière, ne faudrait-il pas étudier les groupes armés terroristes, à travers leur dimension insurrectionnelle, pour mieux appréhender les raisons de leur résilience ?
22. En second lieu, quelle évaluation faire des actions jusque-là mises en œuvre pour combattre le terrorisme d'une part, et d'autre part, pour assurer la sécurité humaine des populations de la zone ? Enfin qu'elles peuvent être les pistes à explorer en termes de perspective d'appropriation des approches développement-sécurité à implémenter par les Sahéliens ?

### *Perspectives d'appropriation des approches au Sahel central*

23. Certes, les outils de lutte contre le terrorisme restent encore tributaires d'une certaine vision extérieure qu'il faudrait s'approprier et conformer aux réalités du Sahel. La révision des préceptes stratégiques du G5 Sahel intègre l'impulsion politique qui a été donnée le 31 août 2021 pour **repenser la stratégie de lutte contre le terrorisme dans le Sahel central**, lors de la réunion extraordinaire du G5S à Niamey. Les réformes à engager doivent insister sur l'implication des populations dans leur propre sécurisation (Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, 2021). En optant pour une nouvelle stratégie préventive axée sur les concepts développement et sécurité, les pays du G5 Sahel sont conscients de la dualité complémentaire d'une approche qui inscrit la protection et l'épanouissement de la population civile au cœur d'un environnement sécuritaire permissif.
24. Cependant, il faudrait que les Etats, en dépassant leurs divergences stratégiques, s'engagent sur le long terme en inscrivant la lutte contre le terrorisme comme une véritable **politique publique**. Cela justifiera l'emploi d'options politiques fortes à orienter vers la requalification, la prévention et le traitement du terrorisme. En le requalifiant, le terrorisme peut être analysé dans sa dimension insurrectionnelle et cela aidera à mieux comprendre les dynamiques sociales, politiques et économiques ayant favorisé son avènement, tout en s'intéressant plus particulièrement aux causes endogènes et exogènes. Dans le cadre de la prévention, des axes de réflexion peuvent interroger les

volets développement, assistance humanitaire et la lutte contre la radicalisation. Concernant le traitement des combattants terroristes, les pistes portent sur la nécessité du **dialogue** et dans cette option, des modalités claires sont à définir concernant les protocoles de **reddition**, de **judiciarisation**, de la **déradicalisation** ainsi que la **réinsertion des combattants repentis**.

25. En replaçant la protection de la population civile au cœur des enjeux de sécurité et de défense, il serait pertinent d'améliorer la **gouvernance des systèmes de sécurité** à travers « la prestation, la gestion et le contrôle efficaces et responsables des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains » (DCAF, (s.d)). Au regard de la résilience des groupes terroristes et des violences faites aux civils, il serait nécessaire de créer une structure centrale, dans chaque pays, chargée exclusivement de la réforme des systèmes de sécurité; d'harmoniser les outils (formations, équipements, procédures) militaires, policiers et judiciaires pour une meilleure interopérabilité ; et de formaliser un cadre d'échange et de concertation entre les acteurs directs de la sécurité et les structures de défense des droits de l'Homme, de la société civiles et des représentants locaux.
26. Une autre perspective est de contrôler la multitude d'acteurs de paix agissant dans le Sahel central. Dans cette optique, il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme d'**approche globale** piloté par des structures nationales, permettant d'orienter (planification stratégique intégrée), coordonner (plan d'action) et évaluer les actions de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme. Cela justifierait par la suite, de disposer d'un modèle de **planification stratégique intégrée** qui permet de s'assurer la coopération de toutes les parties prenantes à la réalisation d'objectifs communs. Pour gagner en pertinence, les travaux de la planification stratégique intégrée doit aboutir à l'établissement d'un **plan d'actions multisectoriel** cohérent. Et pour mieux apprécier les objectifs du plan d'action, l'établissement d'un **mécanisme d'évaluation** va promouvoir la responsabilité publique, l'apprentissage et une plus grande efficacité du secteur public à travers une meilleure prise de décision.

## **Conclusion**

27. En résumé, il faudrait convenir de l'importance des approches théoriques qui ont significativement impacté la résolution des conflits armés. Des années de réflexion ont contribué au développement de plusieurs théories qui s'appliquent au domaine de la résolution des conflits. Ce domaine est désormais vu comme un champ universitaire à part entière disposant de ces propres spécialistes. Parallèlement au développement théorique du champ de résolution de conflit armé, la conceptualisation de la nature de conflit armé, a défini les contours des conflits armés en les appréhendant sous des angles structurels, dynamiques et dimensionnels. A cela s'ajoutent les qualifications des conflits armés fournies par les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Ainsi, plusieurs réalisations ont été accomplies par l'Organisation des Nations Unies

en application des théories de maintien de la paix à travers le monde. Aujourd'hui, la majorité des missions de maintien de la paix sont en Afrique. Ainsi, il apparaît clairement la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de structures internationales pour la résolution des conflits armés, surtout ceux liés au terrorisme.

28. L'étude des approches actuelles de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel Central fait ressortir les premières manifestations de l'insurrection terroriste et ses évolutions au Mali, au Niger et au Burkina Faso achevant de circonscrire ses actions dans le Liptako-Gourma. Face aux conséquences humanitaires multiples de cette expansion et conscients de la nécessité d'endiguer le phénomène du terrorisme en inscrivant leur engagement dans la durée, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad se sont concertés pour créer le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cependant, malgré le bilan appréciable du G5 Sahel, les défis à la sécurité et au développement se posent encore aux pays de la zone. C'est dans ce sens que l'appel à la révision de la stratégie de lutte contre le terrorisme au Sahel pose le débat sur les perspectives d'appropriation des solutions locales. Et les nouvelles perspectives peuvent intégrer la protection de la population civile et la lutte contre l'impunité des violences faites aux civils, la gouvernance, l'assistance humanitaire au centre des enjeux de développement et de sécurité. Cependant, cet effort de révision seul ne suffira pas. Il faudrait que les Etats, s'engagent dans la lutte contre le terrorisme au sein du G5 Sahel sur le long terme en l'inscrivant comme une véritable politique publique. Ceci parce que les enjeux sécuritaires et de développement nécessitent l'emploi d'options politiques fortes à orienter vers la requalification, la prévention et le traitement du terrorisme. Toujours au niveau des mesures politiques, il serait nécessaire de porter un regard sur les mécanismes techniques liés à la gouvernance des systèmes de sécurité, principal outil de souveraineté nationale dans le champ de la lutte contre le terrorisme. Et pour une meilleure visibilité des actions nationales et internationales, chaque pays du Sahel central peut mettre en place un mécanisme d'approche globale pilotée par des structures nationales, permettant d'orienter (planification stratégique intégrée), coordonner (plan d'action) et évaluer les actions de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme.

## ***Bibliographie***

1. Assanvo, W., Abatan, J.E.A., Sawadogo, W.A. (2016, août). Rapport sur l’Afrique de l’Ouest : la Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ? Institut d’Etudes de Sécurité, N° 19 d’août 2016. Consulté le 18 août 2021 sur <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/what-role-multinational-joint-task-force-fighting-boko-haram>.
2. CAERT. (2016, 17 janvier). Analyse préliminaire sur les incidents terroristes au Burkina faso. ACSRT/Incident-Preliminary-Analysis-003-2016.
3. CAERT. (2021). The African Union Counter Terrorism Framework. Consulté le 21 juillet 2021 sur <http://caert.org.dz/official-documents/AU-CT-Framework.pdf>.
4. Commission de la CEDEAO. (1999). Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Consulté le 23 juillet 2021 sur <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf>.
5. Conférence des Nations Unies pour une organisation internationale. (1945, 26 juin). Charte des Nations Unies. Consulté le 13 juillet 2021 sur <https://www.un.org/fr/charter-united-nations>.
6. Conférence des Chefs d’Etat du G5 Sahel. (2014, 19 décembre). Convention portant création du G5 Sahel. Consulté le 24 juillet 2021 sur <http://archive.wikiwix.com/www.g5sahel.org-convention.pdf>.
7. Conseil de Paix et de Sécurité de l’UA. (2015, 29 janvier). Rapport de la présidente de la commission sur les efforts régionaux et internationaux et la voie à suivre dans la lutte contre le groupe terroriste boko haram. 484<sup>ème</sup> Réunion au niveau des chefs d’Etat et de gouvernement tenue le 29 janvier 2015 à Addis Abéba en Ethiopie. Consulté le 17 août 2021 sur <http://www.peaceau.org/uploads/cps484-rpt-boko-haram-29-1-2015.pdf>.
8. DCAF. (s.d). La réforme du secteur de la sécurité : appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité. Consulté le 30 septembre 2021 sur <https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents>.
9. El Difraoui, A. & Uhlmann, M. (2015). Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois. *Politique étrangère*, , 171-182. <https://doi.org/10.3917/pe.154.0171>
10. Fisher, R. J., & Keashly, L. (1991). The Potential Complementarity of Mediation and Consultation within a Contingency Model of Third Party Intervention. *Journal of Peace Research*, 28(1), 29–42. <https://doi.org/10.1177/0022343391028001005>.
11. Gibault, M. (2008). La Société des Nations et le principe fédéral, 1919-1946. *Nuevo Mundo Nuevos* [En ligne], Colloques, mis en ligne le 12 décembre 2008, consulté le 24 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/45393>.

12. Hutchful, E. (2007). Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts. African Counterterrorism Cooperation: Assessing Regional and Sub-regional Initiatives, éd. Andre Le Sage (Washington : National Defense University Press et Potomac Books).
13. MOSSE, G. (1999). De la Grande Guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes. Hachette.
14. Pictet, J. (1952). Commentaire de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. CICR, p. 34 .
15. Ramonet, I. (2003, 1er juillet). Mensonges d'Etat. Le Monde diplomatique. Consulté le 8 juillet 2021 sur <https://www.monde-diplomatique.fr/2003/07/RAMONET/10193>.
16. Secrétariat Exécutif du G5 Sahel. (2021, 2 septembre). Sécurité : le G5 Sahel veut imprimer une nouvelle dimension de lutte contre le terrorisme. Consulté le 25 septembre 2021 sur <https://www.g5sahel.org/securite-le-g5-sahel-veut-imprimer-une-nouvelle-dimension-de-lutte-contre-le-terrorisme>.
17. Serre, J. (2012). Aide au développement et lutte contre le terrorisme. Politique étrangère, , 891-904. <https://doi.org/10.3917/pe.124.0891>.
18. Sorokin, P. (1937-1941). Social and Cultural Dynamics: A Study of Change in Major Systems of Art, Truth, Ethics, Law and Social Relationships. Volume 3: Fluctuation of Social Relationships, War, And Révolutions. Literary Licensing, LLC. Ed (May 19, 2012).
19. Union Africaine. (2002, 11-14 septembre). Plan d'action de la réunion inter-gouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur le terrorisme en Afrique, tenue à Alger en septembre 2002. Consulté le 21 juillet 2021 sur [http://www.caert.org.dz/fr/AU-official-documents/plan\\_action\\_fr.pdf](http://www.caert.org.dz/fr/AU-official-documents/plan_action_fr.pdf).
20. Woodhouse, T. (2015). Le maintien de la paix et la résolution de conflits internationaux. Institut de Formation aux Opérations de Paix. Consulté le 12 juin 2021